

## Comité Technique Ministériel du mardi 17 mars 2015 Déclaration liminaire

Dans un contexte de profonde crise économique et sociale, les organisations syndicales FSU, CGT, FO, Solidaires et FA-FP appellent les agents des Services Publics à se mobiliser le 9 avril 2015, avec ceux du secteur privé, dans le cadre d'une journée de grève et de mobilisation interprofessionnelle contre les politiques d'austérité.

Le SNPES-PJJ-FSU et le SNEPAP-FSU s'engageront dans cette démarche unitaire pour dénoncer les conséquences d'une politique de rigueur budgétaire, alors que des voix se font entendre, toujours plus nombreuses, partout en Europe, pour porter des alternatives économiques et sociales.

Dans un contexte électoral délétère, des prises de positions réactionnaires et particulièrement scandaleuses voient le jour, comme autant de divisions n'ayant que pour objectif d'opposer les citoyens entre eux. Il n'est en fait qu'une seule réalité : celle de l'accroissement des inégalités favorisé par une vision économique ne prenant pas en compte les besoins de la population. La montée de l'extrême droite avec son cortège d'idées nauséabondes en est une des principales conséquences.

Le service public, garant du développement économique et de la cohésion sociale, de la réduction des inégalités et de l'accès de tous les citoyens aux droits fondamentaux, des infrastructures publiques à la santé, de l'éducation à la Justice et à la sécurité, en passant par la formation, doit être défendu. Rappelons encore et toujours que dans un contexte de crise, la Fonction Publique est une chance, pas une charge !

Au Ministère de la Justice, la politique actuelle se traduit par des baisses continues des budgets de fonctionnement et d'intervention, notre Justice restant engluée dans les tréfonds du classement européen en matière de budget dédié. Cette politique met à genoux nombre de fonctionnaires issus de la catégorie C et impose à tous une baisse sans précédent du pouvoir d'achat. Positionnement schizophrénique d'un Gouvernement et d'une société qui revendiquent dans le même temps une Justice plus efficace .

Et pourtant, lorsqu'il le décide, ce Gouvernement sait trouver une marge de manœuvre budgétaire. En attestent les fonds pour le moins conséquents débloqués en urgence pour un plan de lutte contre la radicalisation violente. Bien sûr, nous avons tous été frappés au cœur en ce mois de janvier. Notre organisation, qui lutte depuis toujours contre tous les obscurantismes, qui a placé l'humanisme, la tolérance, la liberté d'expression et la défense des droits au centre de son action, ne mesure que trop bien la menace qui plane sur notre démocratie. Nous n'ignorons rien des responsabilités qui nous incombent à travers les missions qui nous sont confiées. Mais comment ne pas nous interroger sur les risques engendrés par les politiques de circonstances, par les décisions focalisées sur le renforcement des services de renseignements et prises dans l'urgence.

Dans les juridictions comme dans l'administration pénitentiaire, la disproportion entre les moyens engagés dans des dispositifs de sécurité passive (video surveillance, portiques de sécurité...) , au détriment d'une approche de fond, est problématique. Dans l'administration pénitentiaire, le recrutement, dans l'urgence, de nouveaux personnels contractuels n'est pas acceptable. Dans un contexte où l'administration dit vouloir reconnaître le savoir-faire de la filière insertion et probation , dans celui d'une supposée lutte contre les emplois précaires, cela est l'illustration de l'incapacité de la chancellerie et de cette administration à se maintenir dans une démarche cohérente.

La mise en place de modules de « laïcité », de « rappel des valeurs républicaines et citoyennes », voire d' « histoire des religions », à destination des détenus en phase d'accueil s'est décidée sans aucune concertation avec les professionnels. Ceux-ci savent pourtant combien, au-delà de l'opportunité de cette

démarche, la période retenue dans le temps de vie carcérale est aberrante, tant les préoccupations des personnes nouvellement écrouées sont ailleurs.

Les valeurs républicaines d'égalité, de liberté et de fraternité ne se décrètent pas, pour qu'elles puissent être intégrées il faut qu'elles s'appliquent à l'ensemble de la population, partout et toujours.

A la PJJ, la direction a créé une cellule de veille et d'information, ainsi que des postes de référents laïcité/citoyenneté dans chaque région et territoires (70). La FSU est extrêmement vigilante quant aux missions qui seront confiées à ces personnels et à la nature des informations qui seront centralisées. Il est notamment prévu que ces référents participent aux instances mises en place par les préfets, conformément à la note de juin de 2014 qui prévoit le renforcement de la coopération des services de l'Etat. Le danger est grand que ces référents servent principalement à faire remonter des informations et que leur rôle se réduise à organiser des stages de formation à la laïcité, ce à quoi nous nous opposons. De plus, dans la continuité des attaques du secret professionnel introduites par la Loi de prévention de la délinquance de 2007, le risque de pressions sur les personnels pour faire remonter des informations nominatives est important.

Parallèlement, la création inespérée de 82 postes de psychologues et 18 d'éducateurs, doit servir réellement au renforcement des équipes pluridisciplinaires des services éducatifs. L'affectation d'un certain nombre de postes de psychologues en détention et au tribunal nous inquiètent. Ce choix laisse entendre que ces professionnels pourraient donner une expertise rapide des suspicions de radicalisation d'un jeune au moment d'un déferrement ou seraient à même d'alerter et de prévenir cette radicalisation en milieu fermé. C'est dans les services de milieu ouvert et d'insertion que l'on peut le mieux accompagner les adolescents dans la construction de leur personnalité et de leur identité. Cet accompagnement nécessite du temps et une prise en compte de la problématique de chacun.

C'est pour cela que la FSU continue d'exiger une réforme progressiste de l'ordonnance de 1945. L'absence d'annonce lors du 70ème anniversaire nous laisse penser que le gouvernement a renoncé. Celle-ci doit être expurgée de toutes les dispositions régressives et sécuritaires introduites depuis 2002 (TCM, procédures accélérées de jugement, logique d'enfermement), et qui prend résolument le parti pris de l'éducation de la jeunesse en difficulté. La FSU continue de lutter pour qu'une telle réforme voit le jour.

A l'ordre du jour de ce Comité technique ministériel, les premiers échanges sur l'« agenda du dialogue social 2015 ». Aucune information spécifique concernant la création d'un statut ministériel des psychologues du Ministère de la Justice, même si ce dossier apparaît dans la liste des dossiers à traiter en cours d'année, alors que le Secrétariat général s'y était pourtant engagé il y a quelques semaines. Le tiers de cette année est déjà écoulé, et il nous est aujourd'hui demandé de discuter de l'ordre d'examen des dossiers... Assez de palabres. Les travaux doivent reprendre, sur ce dossier, sans délais. La FSU et les psychologues de l'administration pénitentiaire n'ont que trop attendu.

Enfin, la FSU continue de dénoncer la situation scandaleuse des Assistant(e)s de Service Social ayant intégré le corps de CPIP, eu égard au changement de règle quant à la prise en compte de l'indemnité de sujétion spéciale dans le calcul des pensions de retraite. Nous ne pouvons accepter la rupture d'égalité de traitement engendrée par les choix opérés.

*Paris, le 17 mars 2015*